



**Mise en service de la rente
de retraite supplémentaire**

BATIRETRAITE PERP

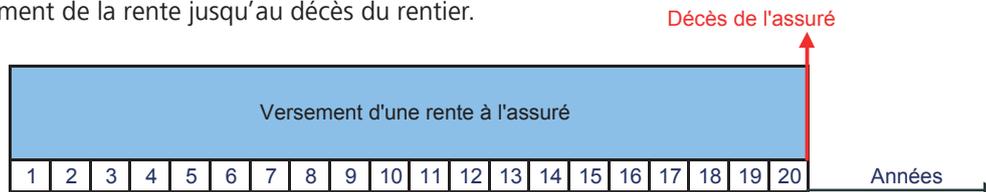


Formes et option de rente proposées par la SMAvie BTP

Synthèse de fonctionnement

■ Rente viagère « simple »

Versement de la rente jusqu'au décès du rentier.

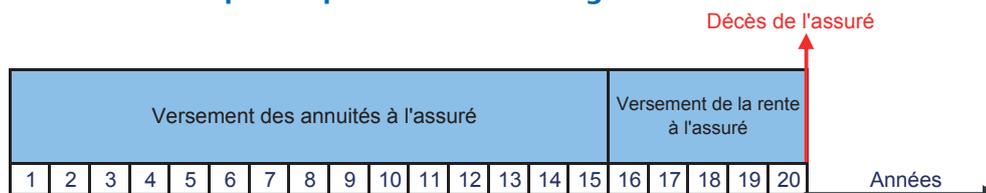


■ Rente viagère avec annuités garanties

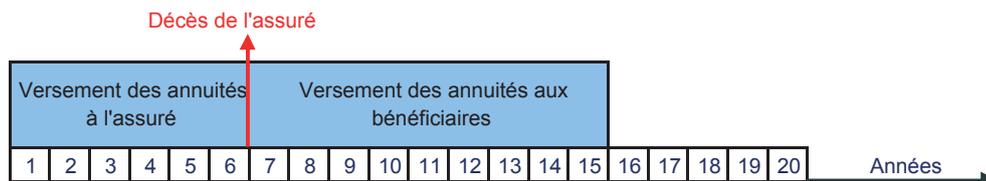
Le nombre d'annuités garanties proposées est entre 5 ans et 25 ans, par tranche de 5 ans. Toutefois, le nombre maximal d'annuités choisies ne peut excéder l'espérance de vie de l'assuré à la date de mise en service de la rente, déterminée selon les tables de génération prévues à l'article A. 132-18 du code des assurances et diminuée de cinq ans.

Pendant la période d'annuités garanties : versement de la rente à l'assuré et, en cas de décès de l'assuré, aux bénéficiaires. Si l'assuré est en vie à la fin de la période d'annuités garanties : versement de la rente jusqu'à son décès.

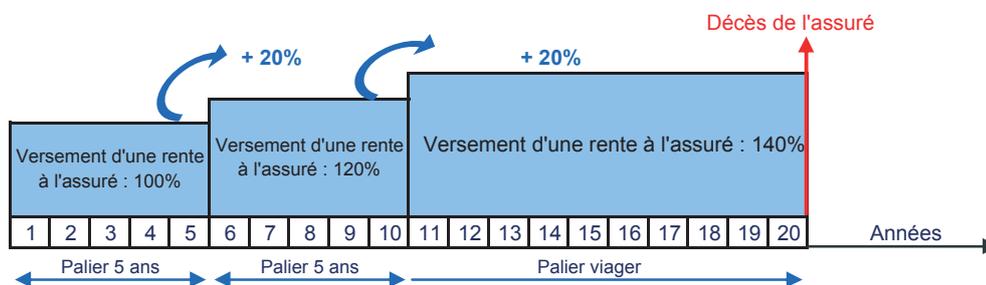
① Décès de l'assuré après la période d'annuités garanties de 15 ans



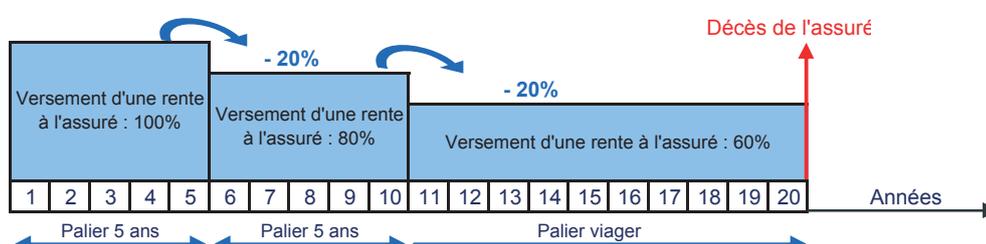
② Décès de l'assuré pendant la période d'annuités garanties de 15 ans



■ Rente viagère croissante par paliers



■ Rente viagère décroissante par paliers



Option cumulable avec n'importe quelle forme de rente

Versement d'une rente au bénéficiaire de la réversion s'il est en vie au moment où le paiement de la rente initiale s'arrête.

Le versement est effectué jusqu'au décès du bénéficiaire de la réversion. Lors de chaque versement, son montant est égal au pourcentage de réversion appliqué au montant qu'aurait eu la rente initiale si elle s'était poursuivie.

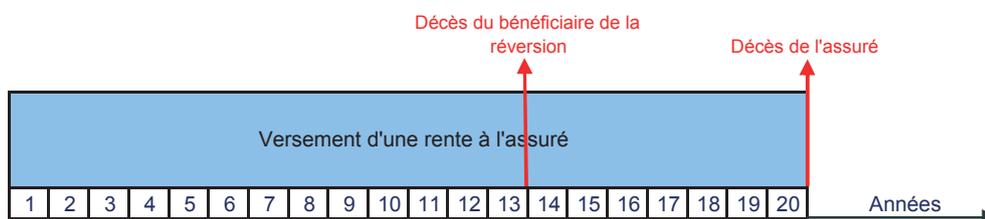
Les taux de réversion possibles vont de 10 % à 140 % par pas de 10 %.

Exemples : Option de réversion à 60 % pour une rente viagère « simple »

1 Décès du bénéficiaire de la réversion après l'assuré



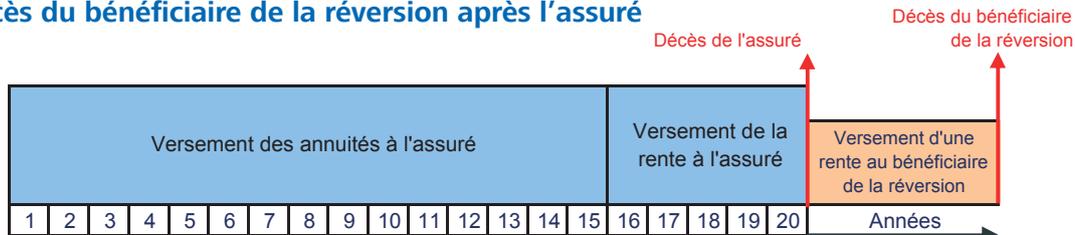
2 Décès du bénéficiaire de la réversion avant l'assuré



Exemples : Option de réversion à 60 % pour une rente viagère avec 15 annuités garanties

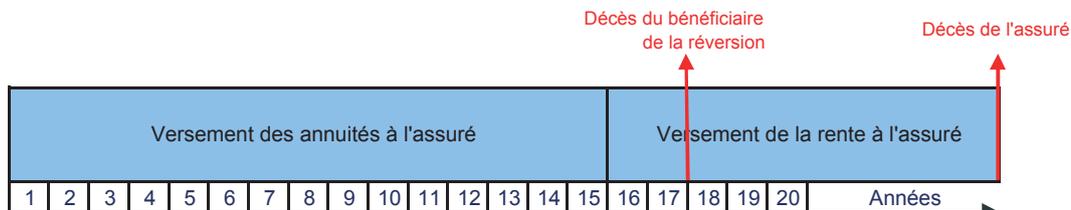
A) Décès de l'assuré après la période d'annuités garanties

1 Décès du bénéficiaire de la réversion après l'assuré

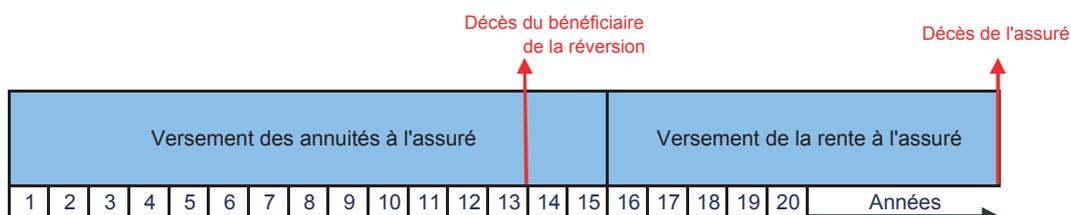


2 Décès du bénéficiaire de la réversion avant l'assuré

■ Après la période d'annuités garanties



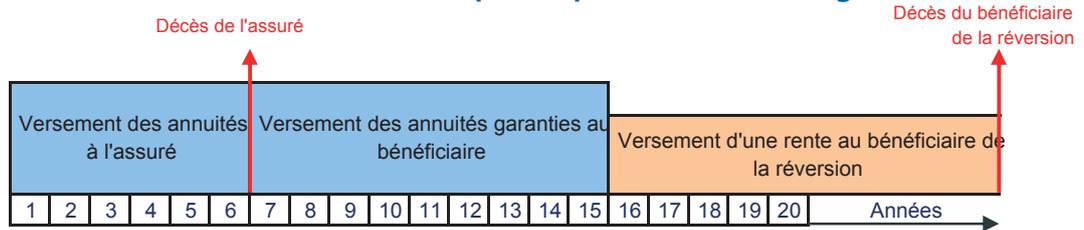
■ Pendant la période d'annuités garanties



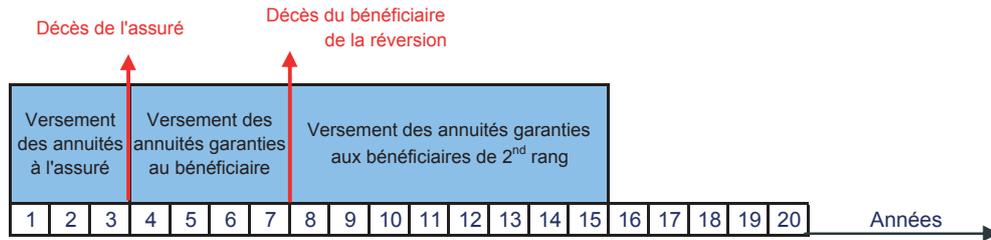
Exemples : Option de réversion à 60 % pour une rente viagère avec 15 annuités garanties (suite)

B) Décès de l'assuré pendant la période d'annuités garanties

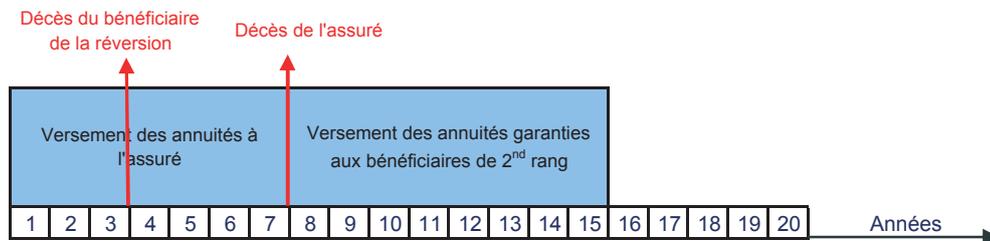
1) Décès du bénéficiaire de la réversion après la période d'annuités garanties



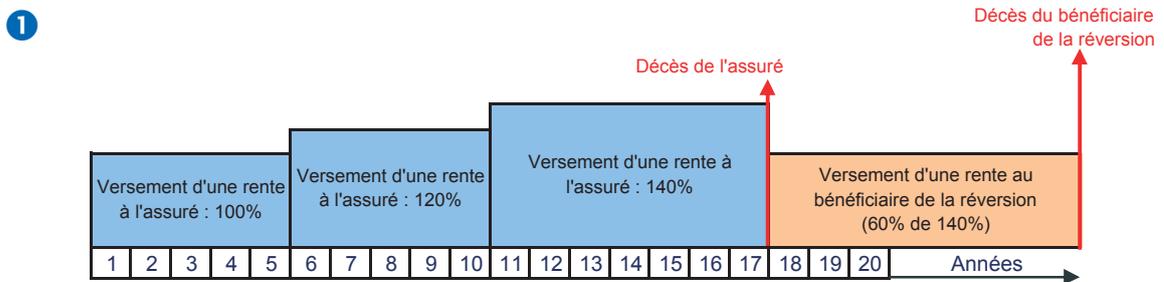
2) Décès du bénéficiaire de la réversion (après l'assuré) pendant la période des annuités garanties



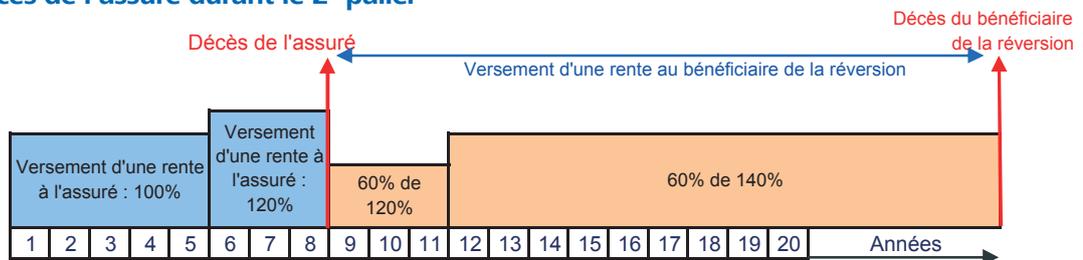
3) Décès du bénéficiaire de la réversion (avant l'assuré) pendant la période des annuités garanties



Exemples : Option de réversion à 60 % pour une rente viagère croissante par paliers



2) Décès de l'assuré durant le 2^e palier



3) Décès du bénéficiaire de la réversion avant celui de l'assuré







SMAvie BTP

Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 775 684 772
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 Paris cedex 15

www.groupe-sma.fr



Mise en service de la rente de retraite supplémentaire

BATIRETRAITE PERP



CHOIX DE LA FORME DE RENTE ET DES OPTIONS

A retourner au « Service Rentes » - TSA - 22571, 92894 Nanterre cedex 9

N° sociétaire	Référence du contrat	N° police
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Mademoiselle	<input type="checkbox"/> Monsieur
Nom et prénom de l'assuré		
Date et lieu de naissance		
Adresse de l'assuré		
..... Tél		
Date d'effet de la retraite du régime de base :		

CHOIX DE LA FORME DE RENTE

Les choix indiqués ci-dessous sont définitifs.

Afin de vous aider à faire votre choix, vous pouvez consulter le guide pratique des rentes. Vous avez également la possibilité de vous reporter aux estimations qui vous ont été envoyées ou qui peuvent vous être communiquées sur simple demande.

Je choisis une rente viagère « simple »

Je choisis une rente viagère avec annuités garanties :

- 5 annuités garanties
 10 annuités garanties
 15 annuités garanties
 20 annuités garanties
 25 annuités garanties

Je désigne le(s) bénéficiaire(s) des annuités garanties.

Si vous optez pour une rente avec réversion, le bénéficiaire de 1^{er} rang des annuités garanties est celui désigné pour la réversion. Indiquez ci-après les nom, prénom, date et lieu de naissance et adresse du bénéficiaire de 1^{er} rang :

A défaut, indiquez ci-après les nom, prénom, date et lieu de naissance et adresse du bénéficiaire de 2nd rang :

A défaut, indiquez ci-après les nom, prénom, date et lieu de naissance et adresse du bénéficiaire de 3^e rang :

à défaut les héritiers de l'assuré.

En cas de décès pendant la période des annuités garanties, votre rente sera versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) ci-dessus.

Je choisis une rente viagère croissante par paliers

Je choisis une rente viagère décroissante par paliers

CHOIX DES OPTIONS

Chaque option est facultative. Les différentes options peuvent se cumuler.

Je choisis l'option réversion

Au choix : 60 % 100 % 120 % Autre taux (indiquer un taux multiple de 10 % compris entre 10 % et 140 %) [] %

Je désigne le bénéficiaire de la réversion.

Vous pouvez désigner librement le **bénéficiaire** de la réversion.

Indiquez ci-après les nom, prénom, date et lieu de naissance et adresse du bénéficiaire de la réversion :

REVALORISATION

Le montant de votre retraite sera revalorisé chaque année à date anniversaire en fonction des résultats techniques et financiers. Le compte de participation aux bénéfices est établi conformément à la réglementation (notamment l'article A. 331-9 du Code des assurances et le paragraphe 46 des statuts de la SMAvie BTP).

PIECES A JOINDRE AU FORMULAIRE LORS DE L'ENVOI AU « Service Rentes »

- ✓ Votre notification de retraite du régime obligatoire d'assurance vieillesse.
- ✓ Copie de votre pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport).
- ✓ En cas de réversion, copie de votre livret de famille ou copie de la pièce d'identité du bénéficiaire de la réversion si celui-ci n'est pas votre conjoint.
- ✓ Copie de votre attestation de carte vitale ou photocopie lisible de votre carte vitale.
- ✓ Relevé d'identité bancaire du compte sur lequel doit être versée la rente de retraite.
- ✓ Votre avis d'imposition de l'année précédente si vous êtes susceptible de bénéficier d'une exonération partielle ou totale de prélèvements sociaux (pièce non obligatoire).

Fait A _____ Le _____

Informatique et libertés : L'assuré peut demander communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à l'usage de la société et de ses partenaires (organismes professionnels, mandataires, partenaires commerciaux...). Ces informations sont utilisées dans le cadre de la gestion du contrat. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse suivante : SMAvie BTP, TSA - 22571, 92894 Nanterre cedex 9 (Loi 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004).

Signature du bénéficiaire de la rente
précédée de la mention « lu et approuvé »

SMAvie BTP

Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 775 684 772
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 Paris cedex 15

Mise en service de la rente de retraite supplémentaire

BATIRETRAITE PERP



CHOIX DE LA FORME DE RENTE ET DES OPTIONS

A retourner au « Service Rentes » - TSA - 22571, 92894 Nanterre cedex 9

N° sociétaire	Référence du contrat	N° police
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Mademoiselle	<input type="checkbox"/> Monsieur
Nom et prénom de l'assuré		
Date et lieu de naissance		
Adresse de l'assuré		
..... Tél		
Date d'effet de la retraite du régime de base :		

CHOIX DE LA FORME DE RENTE

Les choix indiqués ci-dessous sont définitifs.

Afin de vous aider à faire votre choix, vous pouvez consulter le guide pratique des rentes. Vous avez également la possibilité de vous reporter aux estimations qui vous ont été envoyées ou qui peuvent vous être communiquées sur simple demande.

Je choisis une rente viagère « simple »

Je choisis une rente viagère avec annuités garanties :

- 5 annuités garanties
 10 annuités garanties
 15 annuités garanties
 20 annuités garanties
 25 annuités garanties

Je désigne le(s) bénéficiaire(s) des annuités garanties.

Si vous optez pour une rente avec réversion, le bénéficiaire de 1^{er} rang des annuités garanties est celui désigné pour la réversion. Indiquez ci-après les nom, prénom, date et lieu de naissance et adresse du bénéficiaire de 1^{er} rang :

A défaut, indiquez ci-après les nom, prénom, date et lieu de naissance et adresse du bénéficiaire de 2nd rang :

A défaut, indiquez ci-après les nom, prénom, date et lieu de naissance et adresse du bénéficiaire de 3^e rang :

à défaut les héritiers de l'assuré.

En cas de décès pendant la période des annuités garanties, votre rente sera versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) ci-dessus.

Je choisis une rente viagère croissante par paliers

Je choisis une rente viagère décroissante par paliers

CHOIX DES OPTIONS

Chaque option est facultative. Les différentes options peuvent se cumuler.

Je choisis l'option réversion

Au choix : 60 % 100 % 120 % Autre taux (indiquer un taux multiple de 10 % compris entre 10 % et 140 %) %

Je désigne le bénéficiaire de la réversion.

Vous pouvez désigner librement le **bénéficiaire** de la réversion.

Indiquez ci-après les nom, prénom, date et lieu de naissance et adresse du bénéficiaire de la réversion :

REVALORISATION

Le montant de votre retraite sera revalorisé chaque année à date anniversaire en fonction des résultats techniques et financiers. Le compte de participation aux bénéfices est établi conformément à la réglementation (notamment l'article A. 331-9 du Code des assurances et le paragraphe 46 des statuts de la SMAvie BTP).

PIECES A JOINDRE AU FORMULAIRE LORS DE L'ENVOI AU « Service Rentes »

- ✓ Votre notification de retraite du régime obligatoire d'assurance vieillesse.
- ✓ Copie de votre pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport).
- ✓ En cas de réversion, copie de votre livret de famille ou copie de la pièce d'identité du bénéficiaire de la réversion si celui-ci n'est pas votre conjoint.
- ✓ Copie de votre attestation de carte vitale ou photocopie lisible de votre carte vitale.
- ✓ Relevé d'identité bancaire du compte sur lequel doit être versée la rente de retraite.
- ✓ Votre avis d'imposition de l'année précédente si vous êtes susceptible de bénéficier d'une exonération partielle ou totale de prélèvements sociaux (pièce non obligatoire).

Fait A _____ Le _____

Informatique et libertés : L'assuré peut demander communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à l'usage de la société et de ses partenaires (organismes professionnels, mandataires, partenaires commerciaux...). Ces informations sont utilisées dans le cadre de la gestion du contrat. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse suivante : SMAvie BTP, TSA - 22571, 92894 Nanterre cedex 9 (Loi 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004).

Signature du bénéficiaire de la rente
précédée de la mention « lu et approuvé »

SMAvie BTP

Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 775 684 772
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 Paris cedex 15